

VIDE GRENIER

DIMANCHE 26 AOUT 2018

A l'espace culturel de St-Renan de 09 h à 17 h

**Organisé par le
Saint Renan Iroise Vélo**

Entrée : 1,5 € par adulte (gratuit - 12 ans)
Buvette et petite restauration sur place

Accueil des exposants à partir de 07 heures
Tables et chaises fournies, portants à la charge de l'exposant.
Bulletin d'inscription à retourner à :
SRIV St Renan chez Bernard Saliou, 40 ter rte de Brélès, 29840 Lanildut
Renseignements tél: 06 18378132
Adresse mail: salioube@wanadoo.fr

Association St-Renan

Nom et Prénom.....
Date naissance :.../.../..... A : Dépt Ville.....
Adresse :
Tel Portable :.....Mail :.....
(Pour confirmation d'inscription)
N° Carte identité : Délivrée le
à N° immatriculation véhicule :
Catégorie articles exposés :

Heure d'arrivée (estimée) Nb d'exposants :
(nbre de chaises à prévoir)
Je réserve : Table de 1,5 mètres à 6 € X.....=.....€
Plateau 3 mètres à 10 € X.....=.....€
Portant (non fourni) à 2 € X=.....€
Total:.....€

(Chèque à l'ordre du S.R.I.V)

Je déclare sur l'honneur ne pas être un commerçant professionnel, ne vendre que des objets personnels ou usagés (article L.310-2 du Code du commerce), ne pas avoir participé à plus de deux vide-greniers en 2018 (article R.321-9 du Code Pénal)

J'ai lu et j'accepte le règlement ci-joint

Fait à le/...../2018 Signature:

REGLEMENT

- L'accueil des exposants aura lieu à la salle de l'espace socio-culturel, place Guyader à Saint-Renan de 7h à 8h30. Passé 8h30, les organisateurs se réservent le droit de réattribuer l'emplacement réservé par un exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun remboursement ou dédommagement d'aucune sorte.

- Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.

- Les exposants sont autorisés à exposer lorsque le bulletin d'inscription, daté et signé avec le règlement correspondant, aura été remis avant le 24 août 2018 ou le jour même s'il reste des emplacements libres. Toute réservation non annulée avant le 24 août 2018 est due et son règlement sera encaissé.

- L'ouverture au public du vide grenier se fera de 9h à 17h00. Les exposants S'ENGAGENT à recevoir le public sur l'intégralité de la plage horaire du vide grenier, pas de emballage avant 17h.

- Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par les organisateurs et préalablement réservés.

- Les articles déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices.

- Les tables et chaises mises à disposition des vendeurs sont sous leur responsabilité. Tout dégât sera facturé. Aucune table ne doit être déplacée et les portants ne doivent pas être installés sur les tables.

- **Les marchandises exposées devront respecter les règles suivantes : rien ne doit être accroché sur les murs ou portes de la salle, les marchandises déballées au sol ne devront pas gêner la circulation, les portants à vêtements devront être collés au maximum en bout de table. Les exposants s'engagent à replacer correctement leurs marchandises en cas de demande faite par les organisateurs.**

- Les véhicules des exposants sont autorisés à stationner sur le parvis de l'entrée des exposants uniquement le temps de décharger les marchandises. **A 8h30, plus aucun véhicule ne devra s'y trouver.**

- La restauration et la vente de boissons sur le site de la manifestation se feront exclusivement par les organisateurs.

- **Les exposants s'engagent à laisser en fin de manifestation un emplacement propre, libre de tout déchet, marchandise ou emballage.**